



**ASSOCIATION TEXTES POUR L'HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE (THAT)
Procès-verbal de l'assemblée générale du 10/12/2021**

L'assemblée générale de l'association Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive (THAT) s'est tenue le vendredi 10 décembre 2021 dans les locaux de l'École de Chartes (65 rue Richelieu, Paris, 2e).

Ont participé (10) : Sylvie Crogiez-Pétrequin, Valérie Fauvinet-Ranson, Hélène Grelier-Deneux, Delphine Lauritzen, François Mottais, Mohamed Arbi Nsiri, Gianluca Piscini, François Ploton-Nicollet, Vincent Puech, Céline Urlacher-Becht.

Étaient excusés et représentés (42) : Mauro Agosto, Agnès Aliau-Milhaud, Nicole Belayche, Anne-Marie Bernardi, Nicole Blanc, Marie-Odile Boulnois, Adrien Bresson, Jean-Michel Carrié, Michel Casevitz, Laetitia Ciccolini, Régis Courtray, Olivier Desbordes, Juliette de Dieuleveult, Marie-Christine Fayant, Michel Festy, Luciana Furbetta, Benoît Gain, Marietta Horster, Benoît Jeanjean, Éric Junod, Maria Kanava, Stanislas Kuttner-Homs, Sylvie Labarre, Jérôme Lagouanère, Frederick Lauritzen, Philippe Malinas, Mireille Malosse, Annick Martin, Francesco Massa, Manté Lenkaitytė Ostermann, Grigorios Papagiannis, Marie Pauliat, Luce Pietri, Jean-Louis Poirier, Bernard Pouderon, Peter Riedlberger, Guy Sabbah, Jacques Schamp, Françoise Thelamon, Jean-Marc Vercruysse, Françoise Vinel, association « Sources Chrétiennes ».

Delphine Lauritzen, présidente de l'association, demande au secrétaire, Gianluca Piscini, le nombre de procurations reçues : 42, dont 7 nominales.

Une fois les procurations nominales distribuées, chacun reçoit une procuration ou deux dans la limite disponible, chaque présent ne pouvant accepter que deux procurations. Le nombre de suffrages exprimés pour les votes est donc de 30 (10 adhérents + 20 procurations).

Delphine Lauritzen déclare la séance ouverte à 14h15.

I. Rapport moral de la présidente.....	2
II. Rapport financier des trésorières.....	4
III. Présentation des nouvelles adhésions par le secrétaire.....	14
IV. Modification des statuts de l'association.....	18
V. Élection du Bureau pour la mandature 2021-2023.....	19
VI. Rétribution d'un technicien pour le maintien et le développement des sites de THAT et de la RET.....	20
VII. Demandes de subventions.....	20
VIII. Rapport sur l'activité et sur la commercialisation de la <i>Revue d'Études Tardo-antiques</i> (RET).....	21
IX. Organisation de la session scientifique et de l'AG 2022.....	23
X. Questions diverses.....	23

I. Rapport moral de la présidente

Delphine Lauritzen donne connaissance à l'Assemblée générale des actions menées par le Bureau au cours de l'année écoulée :

« Je tiens tout d'abord à saluer la mémoire de trois adhérents de notre association dont la nouvelle de la disparition nous est parvenue depuis notre dernière AG du 20 juin 2020. Il s'agit de :

† 2020.04.06 Jean-Philippe Garnaud (1948-2020) – notice par Jacques-Hubert Sautel

† 2020.11.06 Fr. Jacques Marcotte (1931-2020) – notice par Benoît Gain

† 2021.03.05 Pierre Maraval (1936-2020) – notice par Annick Martin

Leurs notices biographiques peuvent être lues sur le site de l'association, en hommage et en souvenir.

J'en viens maintenant à mon rapport moral, que j'exposerai en 4 points.

1. Attractivité de l'association

Pour mémoire, l'association est une association jeune, puisqu'elle a été fondée en 2008, prenant la suite du GDR éponyme. THAT a donc 13 ans cette année. Comme toute adolescente, elle est en pleine évolution. J'en veux pour preuve les mouvements des adhérents au cours des 4 dernières années. Entre l'AG de 2017 et celle de 2020, l'association a gagné pas moins de 45 nouveaux membres. Cependant, elle en a aussi perdu 30 dans le même temps. En nombre absolu, l'association n'a donc progressé « que » de 15 membres, ce qui en soi serait déjà tout à fait honorable ; mais, de plus, ce chiffre de 45 nouveaux membres doit être interprété selon un éclairage particulier : les nouveaux adhérents constituent plus d'un quart de la totalité des adhérents actuels de l'association. C'est dire si l'attractivité est forte et le renouvellement de nos effectifs, exceptionnel.

2. Dynamisme scientifique des membres de l'association

On observe en parallèle à ce mouvement des adhérents une activité scientifique de nos membres tout à fait remarquable. Il m'est impossible d'évoquer ici les accomplissements de chacune et cha-

cun, aussi je mentionnerai en particulier 2 projets collectifs qui arrivent à terme et qui donneront lieu, nous l'espérons dans les mois qui viennent, à de très belles publications :

– le *Dictionnaire de l'épigramme littéraire grecque et latine*, dirigé par Céline Urlacher-Becht ; de nombreux contributeurs sont membres de THAT et je ne peux tous les énumérer ici mais vous pourrez prendre connaissance de leur nom dans le prochain bulletin.

– le corpus de textes grecs et latins *Dire le décor antique* ; parmi les 5 éditrices on trouve 4 membres de THAT : Nicole Blanc, Hélène Eristov, Marie-Christine Fayant et moi-même ; ont également contribué au projet DDA 2 autres membres de notre association : Gaëlle Herbert de la Portbarré-Viard et François Ploton-Nicollet.

3. Un travail d'équipe

Je tiens à remercier les adhérentes et les adhérents qui s'investissent dans la vie de THAT. Il s'agit véritablement d'un travail d'équipe, sans lequel l'association ne fonctionnerait tout simplement pas. Ce sont tout d'abord les membres du Bureau dans son ensemble : pas seulement consultatif mais laboratoire de propositions, comme il sera démontré tout à l'heure lorsque nous évoquerons le nouveau dispositif envisagé pour la *RET*. Un autre exemple est fourni par les suggestions faites pour améliorer le site de l'association : par exemple la mise en place d'une liste des thèses en cours et récemment soutenues, sur une idée de Céline Urlacher-Becht. Tout le monde, au Bureau ou non, peut participer et soumettre des propositions.

Je voudrais aussi remercier pour leur dévouement les membres du Bureau dit 'exécutif', très souvent sollicités pour assurer la bonne marche des affaires en cours. Croyez-bien qu'ils ne ménagent pas leurs efforts. C'est par exemple notre vice-président, François Ploton-Nicollet, fondateur et véritablement l'âme du Prix Pierre-Louis Malosse. Une mention spéciale doit être décernée à Gianluca Piscini, sans qui rien de tout cela ne serait possible : on sait assez que la personne la plus importante d'une association, c'est le secrétaire. Les trésorières ont opéré un passage de relais entre elles, Céline Urlacher-Becht succédant à Hélène Grelier-Deneux comme trésorière principale. Cette collaboration est fructueuse, comme vous allez pouvoir l'apprécier dans un instant. Doit être souligné également le rôle joué par Luciana Furbetta dans la mise à jour, chaque année, du bulletin, vecteur essentiel de communication dans notre association. Enfin, merci à Frederick Lauritzen qui met le site internet à jour régulièrement et nous fait bénéficier de ses compétences techniques sur divers sujets.

IV. Interaction de THAT avec d'autres acteurs du milieu associatif et académique

1) Antiquité Avenir

– THAT a été de nouveau élue le 20 novembre 2021, pour la 3^e et dernière année consécutive, à l'un des postes de vice-présidences d'AA, réseau qui regroupe 43 associations s'occupant de l'Antiquité sous toutes ses formes et selon des perspectives diverses.

– L'événement-phare organisé tous les 3 ans par AA sont les États généraux de l'Antiquité ; nous sommes très fiers de compter au nombre des membres de notre association l'une des personnes qui se sont occupées de la prochaine édition des EGA, Sylvie Crogiez-Pétrequin, ici présente.

2) Comité français d'études byzantines

Par mon intermédiaire, THAT a proposé au CFEB, qui s'est prononcé en faveur, de rejoindre AA. Il s'agit également de renforcer les liens bilatéraux entre différentes associations qui s'occupent de domaines ayant des liens entre eux, dans ce cas Antiquité tardive et études byzantines. Parmi d'autres collègues qui appartiennent aux 2 associations, Vincent Puech, trésorier du CFEB, entre au

Bureau de THAT en tant que membre non mandataire, en tout cas pour l'instant, et nous en sommes ravis.

3) Enfin, nous avons reçu une lettre du président du comité organisateur du Congrès d'études coptes, Alain Delattre ; initialement prévu à Bruxelles en juillet 2020, il a été reporté dans un premier temps en juillet 2021 et désormais en juillet 2022. L'AG du 20 juin 2020 avait voté une subvention de 300€ pour ce Congrès – demande portée par Marc Malevez, membre de notre association ; le logo de THAT et la mention du soutien de l'association seront mentionnés sur tous les supports nécessaires le moment venu.

Ces actions contribuent de manières diverses et complémentaires à faire connaître THAT et à affirmer son influence dans le champ des études classiques conçu au sens large.

Pour terminer, je souhaiterais rappeler le succès de la session scientifique organisée par Françoise Vinel et Hélène Grelier-Deneux en hommage à Marguerite Harl. Nous avons compté 36 participants au total au cours de la matinée avec jusqu'à 35 participants en même temps. Voilà qui contribue à la visibilité et au rayonnement de THAT, notamment parce que divers représentants des différentes institutions étaient présents – en particulier, les Sources Chrétiennes.

Je m'arrête là pour mon rapport moral, et je vais demander au vice-président de bien vouloir prendre la main pour soumettre ce rapport à l'approbation de l'assemblée ».

- qui s'abstient ? [la présidente]
- qui vote contre ? [personne]

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité moins une abstention (celle de la présidente)

II. Rapport financier des trésorières

La présidente donne ensuite la parole aux trésorières, Céline Urlacher-Becht et Hélène Grelier-Deneux, pour le rapport sur les finances de l'association.

Rappel : Le nouveau compte (au Crédit Mutuel Enseignant, ci-dessous CME) est opérationnel depuis début septembre 2020 : l'ancien compte à la Société Générale (SG) a été conservé parallèlement de septembre à décembre 2020, avant d'être définitivement clôturé en janvier 2021.

I. Perspective globale

	Recettes	Dépenses	Bénéfice
2020	2395,80 €	2514,75 €	-118.95 €
2019	2645 €	1445,33 €	1199,67 €

2018	2081,76 €	1519,43 €	562,33 €
2017	2471,92 €	2389,04 €	82,88 €
2016	2604,58 €	2532,48 €	72,10 €

Contrairement aux années 2016 à 2019, **le solde de l'exercice 2020 est négatif (-118,95 €)**. Ce chiffre est inquiétant, car deux subventions d'un montant de 300 euros chacune accordées en 2020 pour soutenir le financement d'un colloque n'ont pas été dépensées en raison de la crise sanitaire ; elles le seront sur le budget 2021 (cf. le budget prévisionnel *infra*) : si les subventions en question avaient été débloquées, l'exercice 2020 serait donc déficitaire non de 118,95 €, mais de 718,95 €.

Cela étant, les finances restent, globalement saines. A la date du 31 décembre 2020, les deux comptes de l'association (SG et CME) étaient, respectivement, créditeurs de 1955,15€ et 66,5€, soit **un solde positif total de 2620,15€ (+62,27€ de liquide)**.

* Les **recettes** sont en baisse par rapport à 2019, mais dans la moyenne des années antérieures : **2395,8 €** en 2020, contre 2645€ en 2019 (2081,76€ en 2018, 2471,92€ en 2017, 2604,58€ en 2016 et 4772,29€ en 2015). – La somme anormalement élevée de 2019 s'explique par la subvention de 400 euros versée par l'Université de Haute-Alsace pour la publication du Suppl. à la *RET* 7.

* **Les dépenses** sont considérablement en hausse, revenant à leur niveau de 2016-2017 : **2514,75€** contre **1445,33 €** en 2019 et **1519,43€** en 2018, mais **2389,04€** en 2017 et 2532,48€ en 2016 (et même 3913,65 € en 2015 ; 3815,35€ en 2014).

II. Recettes : vision d'ensemble (2395,80 €)

1. Les cotisations

Les recettes pour 2020 proviennent essentiellement des cotisations : **2330€** (en augmentation par rapport à toutes les années antérieures, notamment 2018 où seulement 1825€ avaient été reçus ; 1985€ en 2017).

Le nombre d'adhérents à jour en légère hausse par rapport aux années précédentes : 111 adhérents à jour de cotisation (**sur 156 membres**) contre 83 en 2019 et 87 en 2018 contre 93 pour 2017 ; 99 en 2016. On peut donc compter sur une petite centaine de cotisations par an, ce qui représente environ 2000 € de recettes, à partir desquels on peut établir un budget.

NB : La hausse du nombre d'adhérents tient en partie aux lauréats du prix P.-L. Malosse (6 lauréats en 2019/2020, auxquels l'adhésion est offerte durant deux ans), mais elle témoigne aussi de l'attrait de l'association qui s'enrichit chaque année de nouveaux membres.

NB : Les cotisations s'élevaient au nombre de 113 en 2014 ; 110 en 2013 (sur 140 membres en 2013), 90 cotisations en 2012 ; 87 en 2011 ; 83 en 2010 ; 56 en 2009.

Une constante de ces dernières années : l'association s'enrichit de nouvelles adhésions qui ont lieu régulièrement, mais il existe aussi des personnes qui ne cotisent pas d'une année sur l'autre, d'où quelques fluctuations.

2. Les abonnements de soutien à la RET (la revue étant gratuite)

Une autre source d'apport financier sont les **abonnements des bibliothèques à la RET (50€ en 2020 – 150 euros en 2019 ; 100€ pour 2018-2019 et 50€ pour 2019-2020 par anticipation)**.

Les renouvellements d'abonnement et les souscriptions nouvelles ont été moins nombreux en 2020

en raison des incertitudes qui ont plané, jusqu'à l'AG 2020, sur les modalités de diffusion de la revue. Une politique active de sollicitation des bibliothèques a débuté, à l'initiative de Valérie Fauvinet-Ranson, à la fin de l'année 2020 selon la formule suivante (spécifiée dans le formulaire mis en ligne) :

- l'année 2020 (50 € pour tous les numéros parus en 2020).
- l'année 2021 (50 € pour tous les numéros à paraître en 2021).
- un abonnement annuel rétrospectif (50 € par an). Année(s) demandée(s) :
- un abonnement rétrospectif pour la totalité des numéros parus (300 €)

Les diverses formules proposées ont remporté un succès important : deux bibliothèques ont, notamment, acquis l'ensemble des volumes parus jusqu'en 2021, ce qui représente au total un apport financier de 700€, mais :

- cela ne sera que visible dans le budget 2021 ;
- les abonnements rétrospectifs, incluant l'ensemble des numéros parus, ne constituent pas une source financière pérenne, car l'opération n'est pas reconductible.

On peut, en tout cas, espérer que cette seconde source d'apports financiers permettra d'aboutir à un budget plus équilibré en 2021.

Bibliothèque concernée en 2020 : Université de Liège (50 euros, pour le dernier volume de la *RET*)

Récapitulatif :

- en 2015-16, *RET* vol. 5 : **4 bibliothèques sont abonnées** IEA (3/3) ; BU Bâle ; Princeton ; BU Nantes (2/5)
- en 2016-2017, *RET* vol. 6 : **6 bibliothèques ont pris l'abonnement** BU Nantes (3/5) ; Fribourg (1/1) ; BU Bâle (1/1) ; Princeton Library (1/1) ; BU Tite-Live Padoue (1/1) ; Ecole des chartes (1/3).
- en 2017-2018 : *RET* vol. 7 : **7 bibliothèques sont abonnées** : BU de l'université de Bâle (1/1) ; BU de Fribourg (1/1) ; de Bologne (1/1) ; de l'Ecole des Chartes (2/3) ; de Nantes (4/5) ; de l'Ecole française d'Athènes (3/3 ; payé en décembre 2017) ; Bibliothèque de l'Augustinianum (1/1)
- en 2018-2019 : *RET* vol. 8 : **4 bibliothèques** BU de Bâle (1/1) ; BU de Fribourg (1/1) ; de l'Ecole des chartes (3/3) ; de Nantes (5/5)

III. Dépenses, vision d'ensemble (2514,75 €)

Bilan des principales dépenses de 2020 :

1. Subventions : 700 €

- 400€ ont été versés pour le colloque de la Rochelle (octobre 2019) : les Pères de l'Eglise et les esclaves (subvention demandée par Fr. Thélamon). La subvention n'a été encaissée que début janvier 2020 et apparaît donc, de ce fait, dans l'exercice de 2020.
- 300€ ont été versés pour le Congrès Copte de Bruxelles à la demande de M. Malevez

[Attention : deux subventions accordées en 2020 n'ont pas été versées à ce jour : elles seront re-budgétisées en 2021]

2. Deuxième édition du Prix P.-L. Malosse : 400€ attribués à Augustin Mahé.

3. Frais de mise en page de la RET (versements à Arun Maltese) : **800€ (+ 15 euros de frais de virement)** pour la RET VIII et le Volume 1 Collection Pierre-Louis Malosse

NB : Théoriquement, l'association a l'habitude de verser un forfait annuel 400€ pour la publication de 12 articles dans la Revue (voire plutôt 13). Ce point a été rappelé lors de l'AG du bureau du 16 novembre 2017.

4. Assurance de responsabilité civile à la MAIF : 111,67€

5. Cotisation à l'Association Antiquité-Avenir : 60€

6. Frais d'hébergement internet du site THAT et de la RET (versement à Arthur Moreau qui travaille lui-même gracieusement pour l'association et reverse ce montant aux sites internet qui hébergent l'association et la Revue) : **176,54 € (chèque) + 86,26 € (chèque)**

7. Bulletin papier : 80 euros (achat étiquettes, enveloppes, etc. pour le bulletin 2019 envoyé finalement au début de l'année 2020). NB : Le bulletin 2020 a été diffusé uniquement en version numérique ; c'est une économie pour les finances de THAT.

8. Souscription d'une part sociale (15 €) lors de l'ouverture du compte au CME ; en cas de clôture du compte, cette part sera rachetée par la banque.

Plusieurs dépenses ne sont pas advenues en 2020 en raison de la crise sanitaire ; il en ira de même en 2021, mais il faudra les prévoir dans le budget 2022, après la sortie de la crise COVID [environ 500 € au total, cf. le détail ci-dessous) :

1. Frais de transports : / [dépense non advenue en 2020 en raison de la crise sanitaire ; en 2019 : 257,87€ (défraiement des membres du bureau pour les réunions du bureau ou du jury du Prix P.-L. Malosse ; pour mémoire, 161,40 € en 2018 ; 165 € en 2017]

2. Frais de repas (AG) : / [dépense non advenue en 2020 en raison de la crise sanitaire ; en 2019 : 210 € ; pour mémoire : 250 € en 2018 ; 155 € en 2016 ; 250 € en 2015 ; et 245 € en 2014).

3. Assurance de responsabilité civile (non souscrite pour l'année 2021 étant donné que ni l'AG ni la session scientifique n'ont eu lieu en présentiel).

IV. Bilan des comptes 2020 :

Crédit	Débit	
2395,8 € dont un reliquat de 2019 de 1955,15€ sur le compte + 66,5€ de liquide	2514,75 €	-118.95 €
		SOLDE réel au 31 décembre 2020 : 2620,15€ + 66,5€ de liquide = 2686,65 €

V. PROSPECTIVE : Budget 2021 (et années suivantes)

Plusieurs dépenses ont été engagées depuis janvier 2020 :

- [somme bloquée suite à une opposition à un chèque perdu : 49€]
- Paiement du supplément de la *RET* VII à Arun Maltese : 400€
- Prix P.-L. Malosse : 400€ partagés entre les deux lauréats

Ces dépenses ne représentent cependant qu'une part infime des dépenses prévues.

Elles sont classées ci-dessous en trois grandes rubriques :

Dépenses incompressibles en 2021(Année de crise COVID)
1. Frais bancaires : 45 euros
2. Adhésion à Antiquité-Avenir : 60 € par an
3. Mise en page de la revue RET : 1200 euros <ul style="list-style-type: none">• 400€ pour la <i>RET</i> IX• 800 € : Publication en deux tomes du mémoire d'A. Mahé dans la « Collection Prix P.-L. Malosse » [La somme de 400€ pour le supplément de <i>RET</i> IX sera financée par l'université de Nanterre]
4. Entretien du site internet de THAT et de la RET : 275 €. Source de dépense plus importance qu'en 2019, suite à la souscription d'un nouvel abonnement plus performant (avec gestion de la liste de diffusion).
5. Prix Pierre-Louis Malosse : 400 € (à l'avenir : montant à ajuster selon le budget ?)
SUBVENTIONS DE COLLOQUES / PUBLICATION 2021
Deux subventions accordées en 2020 dont le versement a été différé à 2021 : 600 euros <ul style="list-style-type: none">- 300 € : demande pour Colloque organisé par Luciana Furbetta à l'Ecole Française de Rome en novembre 2020. REPORTE à l'été 2021.- 300€ : demande pour les Rencontres de patristique 2021 (portée par Régis Courtray) - 9/11 juin 2021 + nouvelles subventions accordées lors de l'AG de ce jour : subvention de la publication d'un volume d'Actes de colloque à la demande de G. Herbert de la Portbarré-Viard
NOUVELLES DÉPENSES À PARTIR DE 2021
<ul style="list-style-type: none">- rémunération d'A. Moreau pour l'entretien et le dépannage du site internet de THAT et de la <i>RET</i> : 300 euros- financement de l'achat de DOI (cf. le projet de développement de la <i>RET</i> présenté lors de l'AG) : 300 euros ?
Autres dépenses non advenues en 2021 suite à la crise COVID, mais à intégrer à la réflexion concernant le budget des années suivantes (2022, 2023, etc.) => SESSION SCIENTIFIQUE DE L'AG
Repas de l'AG : prévoir 250 €.
Frais de transports : prévoir 200 € soit pour 2 intervenants de la session scientifique de THAT

soit pour les déplacements des membres du bureau pour les réunions du bureau au cours de l'année et des membres du jury pour le Prix Pierre-Louis Malosse
L'assurance responsabilité civile au CME : prévoir moins de 100 € (assurance non souscrite en 2021)

=> Il ressort des tableaux présentés ci-dessus que, si l'on compte uniquement sur les cotisations des adhérents (soit 2000 euros), l'équilibre budgétaire est intenable en 2021 !

Heureusement, nous avons bénéficié en 2021, grâce aux démarches de Valérie Fauvinet-Ranson, de rentrées d'argent importantes issues des abonnements de soutien à la *RET*.

N°	Date facture	Organisme	Montant	Date de règlement
1	1-février	Sorbonne (remplace facture 02/2020)	350	20-octobre
2	2-février	ENS	350	13-juillet
3	3-février	Princeton	100	18-février
4	4-février	EFA	100	16-février
5	2-mars	Bâle	50	26-mars
6	2-mars	Fribourg	50	15-mars
7	16-septembre	Yale	350	6-octobre
10	12-octobre	Yale	50	17-novembre
11	15-octobre	Ecole nationale des Chartes	100	2-décembre
12	27-novembre	Liège	50	
		Total	1550	

Grâce à ces sommes importantes, le solde disponible à la date du 7 décembre est de **+5 094,07 EUR** (+ 50 euros en attente de paiement par l'université de Liège).

Toutes les subventions accordées en 2021 ont été versées (elles sont donc déduites du solde indiqué). Cependant, ce montant est gonflé par une avance de frais puisque l'université de Nanterre a réglé de manière anticipée la publication des deux *Suppléments* de la *RET* en préparation (800 euros) [= factures n° 8 et 9]. Par ailleurs, des sommes importantes n'ont pas encore été débloquées :

- les frais de mise en page pour la *RET IX* (400€) ;
- la publication en deux tomes du mémoire d'A. Mahé dans la « Collection Prix P.-L. Malosse » (800 euros)

Attention : les « grosses sommes » (n° 1, 2, 7 et 12) sont exceptionnelles ; il s'agit d'abonnements rétrospectifs, donc non réitérables. Les sommes notées (50 € / vol.) montrent en tout cas que ces abonnements de soutien représentent un apport financier non négligeable pour l'association.

C'est une donnée importante à prendre en compte car, pour arriver à une somme équivalente par le biais des « Print-on-Demand » proposés par Amazon, si l'on considère qu'un volume est mis en vente à 30 euros et que l'association gagne 1/3 du prix, soit 10 euros, il faut vendre 5 volumes imprimés pour arriver à 50 euros de bénéfice ! => Ne faudrait-il pas proposer aux bibliothèques les deux formules (Print-on-Demand et version numérique) ? [A titre d'exemple, si chacune des six bibliothèques liées dans le tableau ci-dessous achetait chaque année un exemplaire numérique du Supplément de la *RET* et du volume issu du prix Malosse, cela représenterait un apport de 600 euros]

Conclusion :

Le budget présenté montre que l'association est à son tournant important :

- le nombre d'adhérents est en hausse, ce qui prouve son attrait ;
- les publications sont nombreuses (*RET*, *Supplément* et désormais les volumes issus du prix P.-L. Malosse avec, en 2021, un mémoire en deux volumes et, en 2022, la publication de deux volumes distincts)
- si l'on veut doter les articles publiés dans la *RET* d'un DOI pour accroître leur visibilité, il faut prévoir un budget annuel de 300 euros.

Ce sont autant de dépenses qui, venant s'ajouter aux frais de fonctionnement et, espérons-le, à partir de 2022 aux frais liés à l'organisation d'une session scientifique en présentiel, ne peuvent plus être comblées par les seules cotisations des adhérents. **Les questions financières se posent donc dès 2021 et, plus encore en 2022, sous un nouveau jour.**

Les abonnements de soutien ont montré l'intérêt des bibliothèques pour la *RET* et la source importante de revenus que pouvait représenter la mise en vente des autres volumes publiés par l'association (Suppléments / volumes de la collection Malosse). **Le règlement par les institutions publiques françaises sera à l'avenir plus aisé, car l'Association THAT a obtenu en novembre 2021 un numéro de SIRET et a, de fait, pu ouvrir un compte CHORUSPRO ; elle peut donc désormais recourir à ce service de facturation électronique dont l'utilisation est exigée par certaines universités françaises lors de leurs transactions financières avec des associations.**

Ces abonnements de soutien vont nous permettre de retrouver un équilibre financier dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, mais attention : l'importance des sommes évoquées est due aux abonnements rétrospectifs qui ne constituent pas un apport financier pérenne. Il faut donc impérativement trouver d'autres sources si l'on veut continuer de soutenir cette politique de publication ambitieuse, tout en continuant de subventionner des colloques et des publications.

Voici quelques pistes qui ont été exposées lors de l'AG pour nourrir la réflexion durant les points suivants à l'ODJ :

- il serait souhaitable que les organisateurs de la session scientifique soient en capacité de financer par leurs institutions (universités...) le *Supplément* issu de la session scientifique ;
- il serait souhaitable de proposer aux bibliothèques l'acquisition des *Suppléments* et des volumes Malosse à un prix peu ou prou similaire au prix actuel versé en soutien à la *RET* : 50 euros, c'est une somme importante ; mais la vente de 8 exemplaires de la version numérique suffirait à couvrir la publication d'un volume. Les deux offres (papier et numérique) doivent être pensées conjointement et permettraient de répondre aux attentes de publics différents (outre l'intérêt que représentent des livres numériques en cette période de crise sanitaire et de confinement) ;

- pour limiter le nombre de demandes de subvention pour publication, on pourrait proposer aux adhérents de l'association de publier des dossiers thématiques (sur des textes de l'Antiquité tardive) constitués de 3 à 5/6 articles dans la *RET*. Ce serait en outre un bon moyen d'accroître la visibilité de la revue, d'impliquer davantage les adhérents dans sa publication et de publier « à coût zéro » les travaux issus, par exemple, d'une journée d'études à laquelle pourraient être associés les membres de l'association.

ANNEXE – Détail des dépenses pour l'année 2020

date	Détails	Recettes	Dépenses
	9,37€ de liquide de Valérie + 62,18€ de liquide LN		
14-janv	chèque 163 : MAIF responsabilité civile		109,74
24-janv	chèque 164 : remboursement frais transport B. Pouderon réunion bureau Prix Malosse		48,88
23-janv	virement cotisation 2019	20	
29-janv	virement cotisation 2019	15	
30-janv	virement cotisation 2019	60	
30-janv	virement cotisation 2019	20	
30-janv	virement cotisation 2019	20,00	
30-janv	virement cotisation 2019	20	
30-janv	virement cotisation 2019	20	
31-janv	virement cotisation 2019	20	
30-janv	virement cotisation 2019	20	
31-janv	virement cotisation 2019	20	
01-févr	virement cotisation 2019	20	
01-févr	virement cotisation 2019	20	
04-févr	virement cotisation 2019	20	
06-févr	virement cotisation 2019	20	
06-févr	virement cotisation 2019	15	
08-févr	virement cotisation 2019	20	
19-févr	virement cotisation 2019	20	
21-févr	virement cotisation 2019	20	
22-févr	virement cotisation 2019	20	

26-févr	virement cotisation 2019	20	
14-mars-19	Chèque n° 165 : Arthur Moreau : frais d'hébergement de la RET 2018-2019		49,33
20-mars	Dépôt chèques cotisations 2019 :	100	
20-mars	Dépôt chèques cotisations 2019 :	200	
20-mars	Dépôt chèques cotisations 2019 :	80	
20-mars	Dépôt chèques cotisations 2019	170	
20-mars	Dépôt chèques cotisations 2019	100	
23-mars	Chèque remboursement H. Grelier repas AG 23 mars		210
01-avr	virement cotisation 2019	20	
02-avr	virement université de Mulhouse publication Actes session scientifique mars 2019	400	
02-avr	virement cotisation 2019	20	
05-avr	chèque 166 Prix P.-L. Malosse pour Morozov		400
18-avr-19	virement cotisation 2019	60	
25-avr	virement abonnement bibliothèque université Bâle pour RET 2018-2019	50	
26-avr	virement cotisation 2018-2019	40	
09-mai	virement cotisation 2019	15	
26-juin	dépôt chèques cotisations 2019	160	
26-juin	dépôt chèques cotisations 2019	170	
26-juin	dépôt chèques cotisations 2019	175	
26-juin	dépôt chèques cotisations 2019	200	

20-juin	virement cotisation 2019	20	
juillet	chèque 168 : adhésion de THAT à Antiquité Avenir		60
30-juil	dépôt chèque cotisations depuis 2015	115	
20-août	virement cotisation 2019 Baudoin	20	
18-sept	remboursement par chèque n°169 du virement fait par HG à Arthur Moreau pour les frais d'hébergement OVH de THAT du 29/8/19 au 28/8/20		8,39
04-nov	virement reçu de la librairie Erasmus	25 ?	
16-nov	chèque n°171 : remboursement frais transport Delphine Lauritzen réunion bureau du 16/11		159,99
12-déc	virement Karger Libri (bibliothèque de Bâle) pour abonnement à la RET 2019-2020	50	
16-déc	virement université Fribourg abonnement RET 2019-2020	50	
16-déc	chèque 172 remboursement frais transports Céline Urlacher pour réunion bureau du 16/11		49
26-déc	chèque n°174 paiement Supplément RET 7 : <i>Studies Penella</i>		350
		2645	1445,33

Compte rendu rédigé par Céline Urlacher-Becht et H. Grelier-Deneux

DL remercie les trésorières pour leur travail.

Le rapport financier est mis au vote.

- qui s'abstient ? [les trésorières]
- qui vote contre ? [personne]

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions (celles des trésorières)

III. Présentation des nouvelles adhésions par le secrétaire

Delphine Lauritzen donne la parole à Gianluca Piscini (GP), secrétaire, pour qu'il présente à l'assemblée les demandes d'adhésion reçues depuis la dernière AG.

GP commence par présenter les deux lauréats du Prix Pierre-Louis Malosse 2021, dont l'adhésion n'est pas soumise au vote de l'AG et pour lesquels est prévu un parrainage symbolique :

– Alice COSME

Normalienne-étudiante

Axes de recherche : thèse sur l'édition, la traduction et le commentaire du *Contra Severum* de Georges de Pisidie (VII^e siècle), poésie doctrinale et poésie d'éloge à la cour de l'empereur Héraclius. Sous la direction de M. le Professeur Vincent Déroche (Sorbonne Université), en cotutelle avec M. le Professeur Gianfranco Agosti (La Sapienza, Rome).

Membre du GIRPAM (Groupe International de Recherche en Poésie de l'Antiquité tardive et du Moyen-Âge)

Marraine : Delphine LAURITZEN

– Paul STOKLOSA

M2 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Axes de recherche : Histoire politique du monde romain du III^e siècle au IV^e siècle de notre ère ; histoire politique de l'Empire romain d'Occident au V^e siècle de notre ère.

Marraine : Sylvie CROGIEZ-PÉTREQUIN

GP soumet ensuite au vote de l'AG 13 nouvelles demandes d'adhésion :

– Francesca BARONE

Chargée de recherche au CNRS (IRHT)

Travaux en cours : Édition critique de la *Synopse* de la Sainte Écriture attribuée à Jean Chrysostome (accepté dans le *Corpus Christianorum Series Graeca*) ; étude de la version syriaque de la *Synopse* (en collaboration avec Flavia Ruani IRHT) ; volume 4 *Règles* pour La Bible d'Alexandrie ; paratextes de l'Octateuque ; édition de l'*Historia Mystica* de Germain I de Constantinople (séminaire de recherche codirigé avec C. Boudignon) ; volume *Codices Chrysostomici Graeci X* (Vatican, 2^{ème} partie).

Parrains/Marraines : François PLOTON-NICOLLET et le secrétaire

– Adrien BRESSON

Doctorant en langue et littérature latines à l'Université de Lyon, UMR 5189 – HiSoMA et enseignant agrégé de lettres classiques

Axes de recherche : écriture autobiographique dans l'antiquité tardive ; poésie latine du IV^e siècle ap. J.-C. ; relations politiques et poètes de cour (Ausone et Claudien).

Travaux en cours : thèse de doctorat : « *Scribere de me*. L'écriture de soi au IV^e siècle après J.-C. dans la poésie d'Ausone et de Claudien » ; article pour *Vita Latina* : « Le je dans les livres I et II des *Confessions* d'Augustin : de la modernité autobiographique à l'effacement du moi »

Parrains/Marraines : Florence GARAMBOIS-VASQUEZ et Estelle OUDOT

– Aline CANELLIS

Professeur des Universités, Université Jean Monnet – Saint-Étienne, HiSoMA UMR 5189

Axes de recherche : Patristique latine (Ambroise de Milan, Jérôme de Stridon)

Travaux en cours : Édition de l'*In Ioel* de saint Jérôme pour la Collection des Sources Chrétiennes ;
Direction du projet « Noms hébreux » de Jérôme
Parrains/Marraines : Françoise VINEL, Hélène GRELIER-DENEUX

– Benoît CHAZAL

Docteur en Études latines, membre associé à titre secondaire à l'EA 173-CERAM, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Axes de recherche : La rhétorique du blâme à l'époque impériale ; les représentations de la tyrannie dans le monde gréco-romain

Parrains/Marraines : François PLOTON-NICOLLET et Michael I. ALLEN

– Miriam CUTINO

Docteur en Philosophie, textes et savoirs, École Pratique des Hautes Études, section des Sciences Religieuses, Laboratoire d'études sur les monothéismes (LEM-UMR 8584)

Axes de recherche : histoire des textes et de la pensée de la Grèce hellénistique et de la fin de l'Antiquité ; rhétorique et philosophie dans le dernier Néoplatonisme (IV^e-VI^e siècle apr. J-C).
Thèse de doctorat : « Unité et ordre chez Proclus. Un nouveau mode d'écriture de la théologie scientifique »

Parrains/Marraines : Eugenio AMATO et Delphine LAURITZEN

– Clémence CUVELLIER

Professeure agrégée de Lettres classiques et Doctorante en 3^e année à Sorbonne Université – Faculté des Lettres / Institut des Etudes Augustiniennes, LEM UMR 8584

Axes de recherche : thèse : « Recherches sur le livre 7 de la *Johannide* de Corippe (éd., trad., comm.) », sous la direction du Professeur V. Zarini.

Membre du GIRPAM (Groupe International de Recherche en Poésie de l'Antiquité tardive et du Moyen-Âge) et co-organisatrice du séminaire des doctorants et post-doctorants du GIRPAM.

Parrains/Marraines : François PLOTON-NICOLLET et Vincent ZARINI

– Juliette DE DIEULEVEULT

Doctorante à Sorbonne Université/Institut Catholique de Paris, LEM – UMR 8584

Travaux en cours : Thèse sur la théologie du don dans les *Confessions* de saint Augustin

Parrains/Marraines : Vincent ZARINI, François CASSIGENA-TRÉVEDY

– Maxime EMION

Professeur agrégé et docteur en histoire, membre associé du GRHis (Rouen)

Axes de recherche : histoire de l'armée romaine tardive (approche institutionnelle, sociale et culturelle) ; pouvoir impérial et ses représentations dans l'Antiquité tardive (rôle de la garde impériale dans l'image du souverain) ; remaniement en vue de la publication de la thèse de doctorat « Des soldats de l'armée romaine tardive : les *protectores* (III^e-VI^e s. ap. J.-C.) » (Rouen, 2017) [éditeur envisagé : Ausonius]

Parrains/Marraines : Sylvie CROGIEZ-PÉTREQUIN et Sylvain JANNIARD

– Maria KANAVA

Doctorante à Sorbonne Université, UMR 8167/ ED Mondes Antiques et Médiévaux

Axes de recherche : Hagiographie ; sujet de thèse : « Femmes mères et martyres. Construction hagiographique dans les Passions épiques et traces d'enracinement de leur culte dans l'Antiquité tardive » ; culte des saints ; trésors ecclésiastiques ; fresques

Parrains/Marraines : Delphine LAURITZEN et le secrétaire

– Manté LENKAITYTĖ OSTERMANN

Chercheuse senior, Département d'histoire, Faculté des lettres et des sciences humaines / Département de Patristique et d'Histoire de l'Église, Faculté de théologie), Université de Fribourg
Axes de recherche : Catégories religieuses dans les sources canoniques (projet FNS-Eccellenza sur la compétition religieuse dans l'Antiquité tardive, dirigé par le prof. ass. Francesco Massa), *Opus imperfectum in Matthaëum* (édition critique, traduction française et commentaire : projet FNS, dirigé par le prof. Franz Mali) ; Grégoire le Thaumaturge ; Eucher de Lyon ; littérature monastique latine.

Parrains/Marraines : Franz MALI et Francesco MASSA

– Lucie MARTIN

Doctorante en sciences religieuses à l'Université de Strasbourg
Axes de recherche : édition critique, traduction et commentaire du poème d'Orientius ; recherches sur le Carmen ad *Flavium Felicem de resurrectione mortuorum et de iudicio Domini* (Ps.-Cyprien ; Ps.-Tertullien) et sur le *Carmen adversus Marcionitas* (Ps.-Tertullien)

Parrains/Marraines : Michele CUTINO et Vincent ZARINI

– Héléne MENARD

Maître de conférence à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, EA 4424 - CRISES

Axes de recherche : HDR (en cours) sur la *damnatio ad bestias* ; travaux sur les sources juridiques et la justice, l'ordre public et les régulations sociales.

Membre du comité de rédaction de *Criminocorpus*, du comité de lecture de la revue *Histoire Urbaine* et de l'atelier « Droit et réception de l'Antiquité », dans la revue *Anabases*

Parrains/Marraines : Sylvie CROGIEZ-PÉTREQUIN et Jean-Michel CARRIÉ

– Jean-Louis POIRIER

Professeur de philosophie honoraire

Axes de recherche : L'empereur Julien ; Libanios ; la Gnose ; la civilisation du Bas-empire ; *Les Présocratiques* (Pléiade), collaboration

Parrains/Marraines : Anne-Marie BERNARDI et Delphine LAURITZEN

Les adhérents sont appelés à se prononcer sur les demandes d'adhésion.

Mises aux voix de manière collective, ces nouvelles demandes d'adhésion préalablement approuvées par le bureau de l'association sont confirmées à l'unanimité par l'AG et deviennent en conséquence effectives.

La liste des membres (25) ne faisant plus partie de l'association à compter de cette AG — qu'ils aient exprimé le souhait d'en sortir (1) ou en raison d'un non-paiement de leur cotisation réitéré pendant plusieurs années consécutives (2) — est la suivante :

(1) Jacqueline Assael, Cécile Bost-Pouderon, Benjamin Goldlust, Anna Lampadaridi, Bertrand Lançon, Annick Maurech, Bernard Meunier.

(2) Emanuele Castelli, Mario Certo, Gilles Dorival, Camille Gerzaguet, Laurence Gosserez, David Lorin, Carlo Manzione, Georges André Morin, François Paschoud, Jean-Michel Poinssotte, Marco

Provenzano, Marie Roux, Paolo Sartori, Emmanuel Soler, Chiara Telesca, Gianluca Ventrella, Eckhard Wirbelauer, Robert Wisniewski.

IV. Modification des statuts de l'association

DL explique la nécessité, pour notre association, de modifier ses statuts pour prendre en compte les nouvelles modalités de réunion et de vote en ligne, particulièrement importantes dans la crise sanitaire que nous traversons.

Après une discussion collective sur les différents points, la Présidente propose les trois modifications suivantes :

- À l'article 7, après « d'une seule voix. », le paragraphe suivant est ajouté : « L'assemblée générale peut se tenir selon les modalités suivantes : en présentiel ou en distanciel (visioconférence) ou en hybride (en partie présentiel, en partie distanciel). Toutes les autres réunions liées au fonctionnement de l'association (réunions du bureau, réunions du jury du Prix Pierre-Louis Malosse, réunions de la rédaction de la Revue des études tardo-antiques) peuvent également se tenir selon l'une ou l'autre de ces trois modalités. »

- À l'article 8, le texte de « L'association » à « rééligibles » est remplacé par ce qui suit : « L'association est dirigée par un bureau comprenant le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et des membres actifs ou bienfaiteurs, mandataires de l'assemblée générale. Les anciens présidents d'honneur et les anciens présidents sont membres de droit du bureau. Les autres membres du bureau sont élus lors de l'assemblée générale ordinaire, par un vote à bulletin secret. Ils sont élus pour deux ans et rééligibles. Le vote par bulletin secret par voie électronique est autorisé lorsque l'assemblée générale ne se tient pas en présentiel. »

- À l'article 10, après « convoquée. », la phrase suivante est ajoutée : « L'assemblée générale extraordinaire peut se tenir selon les modalités suivantes : en présentiel ou en distanciel (visioconférence) ou en hybride (en partie présentiel, en partie distanciel). »

Les adhérents sont invités à se prononcer sur ces modifications.

- qui s'abstient ? [personne]
- qui vote contre ? [personne]

Les modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité et deviennent par conséquent effectives

SCP évoque la possibilité de modifier le montant des cotisations et demande si, le cas échéant, il faudrait prévoir une modification des statuts sur ce point. DL répond que le montant des cotisations ne figure pas dans les statuts, mais dans le règlement intérieur de l'association, imprimé dans chaque bulletin. FPN propose de publier le règlement intérieur sur le site THAT : l'AG approuve. Il est décidé de reporter la discussion sur le montant des cotisations au point X (Questions diverses).

V. Élection du Bureau pour la mandature 2021-2023

Delphine Lauritzen (DL) rappelle que le mandat de deux ans du Bureau actuel arrive à son terme, et qu'il était donc nécessaire de procéder à l'élection du Bureau 2021-2023. Elle annonce ensuite la liste des candidats pour la mandature 2021-2023 :

Sylvie Crogiez-Pétrequin
Valérie Fauvinet-Ranson
Luciana Furbetta
Hélène Grelier-Deneux
Christophe Guignard
Benoît Jeanjean
Stanislas Kuttner-Homs
Delphine Lauritzen
Frederick Lauritzen
François Mottais
Gianluca Piscini
François Ploton-Nicollet
Vincent Puech
Jacques Champ
Céline Urlacher-Becht

Conformément aux statuts (article 8 modifié), la présidente d'honneur (Françoise Thelamon) et les anciens présidents (Eugenio Amato, François Ploton-Nicollet, Bernard Pouderon) sont membres de droit du Bureau.

Au sein du Bureau, les membres suivants assureront des fonctions nécessaires à la direction et à la vie de l'association :

Delphine Lauritzen : Présidente
François Ploton-Nicollet : Vice-président
Céline Urlacher-Becht : Trésorière
Hélène Grelier-Deneux : Trésorière adjointe
Gianluca Piscini : Secrétaire
Luciana Furbetta : Secrétaire adjointe-bulletin
Valérie Fauvinet-Ranson : membre mandataire-abonnements à la RET
Frederick Lauritzen : membre mandataire-site Internet

Cette liste est soumise au vote de l'assemblée.

Le vote se fait à bulletins secrets
Sur 30 suffrages exprimés, 30 sont favorables
Le nouveau Bureau est donc élu et prend immédiatement ses fonctions

VI. Rétribution d'un technicien pour le maintien et le développement des sites de THAT et de la RET

Delphine Lauritzen explique la nécessité pour l'association d'une assistance technique pour gérer les deux sites (de THAT, mais aussi de la RET). Elle annonce avoir réussi à obtenir un devis par Arthur Moreau, qui demande 300€ par an.

Les adhérents sont invités à se prononcer sur le devis de 300€ pour l'assistance informatique.

- qui s'abstient ? [personne]
- qui vote contre ? [personne]

Le devis est approuvé à l'unanimité

VII. Demandes de subventions

Delphine Lauritzen (DL) donne la parole à Gianluca Piscini (GP) pour qu'il présente les demandes de subvention présentées à THAT.

GP annonce que l'association a reçu deux demandes de subventions :

- publication d'un ouvrage collectif regroupant des interventions issues de deux colloques : *Architectures et décors fictifs antiques et médiévaux. Illusion, fiction et réalité*. L'ouvrage a été accepté pour publication après expertise par la Collection 'L'atelier méditerranéen' (éditeur Karthala). Plusieurs membres de THAT sont impliqués dans le projet. La demande a été soumise par Gaëlle Herbert de la Portbarré-Viard ; la subvention demandée est de 300€.

- colloque international « Le Psautier de Paris. BnF Grec 139 », qui s'est tenu à l'École des chartes de Paris vendredi 2 et samedi 3 juillet 2021. Plusieurs membres de THAT sont impliqués dans le projet. La demande a été soumise par DL ; la subvention demandée est de 300€.

GP présente brièvement les deux demandes, qui sont ensuite soumises au vote de l'AG.

- qui s'abstient ? 1 [porteuse de demande]
- qui vote contre ? [personne]

Les demandes sont approuvées à l'unanimité, moins une abstention

VIII. Rapport sur l'activité et sur la commercialisation de la Revue d'Études Tardo-antiques (RET)

Delphine Lauritzen (DL) présente aux adhérents les excuses d'Eugenio Amato, directeur de la RET, qui n'a pu participer à l'AG suite à un imprévu. Elle se chargera donc de faire le point sur la situation de la RET en tant que co-directrice, sous le contrôle de Sylcie Crogiez-Pétrequin (SCP), également co-directrice.

En ce qui concerne les publications de la revue, la tomaison 2019-2020 est close. Depuis juin, ont été aussi publié le premier tome de la collection Pierre-Louis Malosse (mémoire Morozov) et le Supplément 8 (actes de la journée THAT 2019). La parution du Supplément 9 (actes de la journée THAT 2020) est imminente.

L'équipe de rédaction a été renforcée avec l'arrivée de Miriam Cutino et François Mottais, nouveaux secrétaires de rédaction qui s'occupent actuellement de la préparation du mémoire Mahé pour la collection Pierre-Louis Malosse, sous la direction de SCP.

La RET fait donc preuve d'un grand dynamisme, avec de multiples projets qui nécessitent évidemment un investissement financier conséquent. Jusqu'à présent, l'association a financé entièrement la revue, mais cette situation ne peut pas durer, comme le montre aussi le bilan financier présenté par les trésoriers. Par ailleurs, il est urgent de prévoir un DOI pour les articles publiés dans la RET – ce qui entraîne un coût supplémentaire (environ 300€ pour 10 articles).

Après plusieurs échanges sur le sujet, le Bureau présente à l'AG les propositions suivantes :

- laisser pour le moment la RET en libre accès, mais acheter des DOI pour les articles ;
- pour financer l'achat des DOI et la RET, prévoir un tirage papier des Supplément tout en gardant l'accès informatique. La meilleure solution semble pour l'instant le service d'impression à la demande offert par Amazon, qui est réversible à tout moment et fournit aussi un ISBN pour les volumes. Le Bureau a quelques réserves sur le choix d'Amazon, mais des éditeurs classiques (comme Peeters) refusent nos propositions, car ils estiment qu'il est difficile de vendre un produit qui a été en libre accès sur internet.

Hélène Grelier-Deneux (HGD) souligne que le risque de piratage demeure et pose la question du prix et de la mise en place du double système (impression sur demande et consultation en ligne). DL précise que le prix pourrait être de 40€ et qu'il y aurait des modifications à apporter dans l'accès en ligne : les volumes seraient en accès régularisé et uniquement pour consultation en ligne, sans téléchargement.

François Ploton-Nicollet (FPN) revient sur la question d'un éditeur plus traditionnel, en rappelant que des démarches auprès Jouve avaient été faites il y a quelques années.

SCP estime qu'il faut garantir la consultation des volumes aux adhérents, ainsi qu'aux bibliothèques abonnées : cela pourrait susciter des adhésions et des abonnements. Elle insiste sur l'importance de garantir à la RET une autonomie financière. Sur la question de la fiscalité, elle rejoint DL. Cette dernière rappelle que selon l'article 9 des statuts de l'association, « Les ressources de l'association sont constituées : des cotisations de ses adhérents ; de la vente de ses publications ; des dons ou legs et subventions » : des « ressources » donc, et pas des « bénéfiques ».

En ce qui concerne les abonnements institutionnels, HGD estime qu'on pourrait proposer deux tarifs : 1) 50€ pour une tomaison annuelle de la revue ; 2) montant plus élevé pour la tomaison, le supplément et le volume de la collection Pierre-Louis Malosse. SCP remarque que la deuxième option comporte l'accès à trois volumes : un prix de 80-100€ paraît raisonnable. Céline Urlacher-

Becht (CUB) souligne cependant qu'il est délicat de changer les tarifs proposés aux bibliothèques, d'autant qu'ils fonctionnent.

FPN trouve que l'idée d'une barrière mobile est intéressante, mais que l'appliquer à la tomaison annuelle signifierait renoncer au principe de gratuité, qui est cher à l'association et au directeur de la revue. Il se demande aussi si l'association doit se priver de diffuser en ligne et de vendre à l'article les contributions aux volumes collectifs.

Valérie Fauvinet-Ranson (VFR) propose un tableau de synthèse des options envisagées.

	RET	Suppléments	Prix PLM
Individuel papier	-	Amazon	Amazon
Individuel lecture en ligne	gratuit	Gratuit (adhérents) / payant pour les autres ?	Gratuit (adhérents) / payant pour les autres ?
Institutionnel papier	-	Amazon	Amazon
Institutionnel lecture en ligne	Abonnement / site 50 euros	Payant / site	Payant / site

Au vu des discussions de l'AG, DL estime que la question du choix d'Amazon est peut-être prématurée. On peut se laisser du temps pour réfléchir et continuer avec les abonnements des bibliothèques : c'est une voie prometteuse, grâce notamment au travail de VFR, que la présidente tient à remercier. Mais on devra aussi modifier le site de la revue de manière à mieux protéger les pdf des articles.

VFR propose de voter au moins l'accès payant aux volumes publiés par la RET. FPN est d'accord, mais estime qu'il faudrait voter aussi la gratuité pour les adhérents.

DL fait une autre proposition pour soulager les finances de l'association : l'augmentation de 5€ des cotisations, déjà évoquée il y a trois ans et qui pourrait être abordée et votée parmi les « questions diverses ». Selon CUB une telle augmentation risque de ne pas être suffisante : les abonnements institutionnels paraissent une source de recettes plus intéressante, bien que plus incertaine. SCP approuve l'augmentation des cotisations, mais estime que dans le contexte actuel, la somme demandée aux étudiants devrait rester inchangée. FPN se dit d'accord, mais souligne qu'il faut distinguer les deux votes, sur la RET et sur la cotisation : ce dernier est donc reporté au point IX de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la RET, les trois résolutions suivantes sont soumises au vote de l'AG :

1) aucun pdf (revue, Suppléments, collection Pierre-Louis Malosse) ne sera téléchargeable : seule la consultation en ligne sera permise.

- *qui s'abstient* ? [personne]
- *qui vote contre* ? [personne]

La résolution est approuvée à l'unanimité

2) les adhérents auront accès à l'ensemble des publications de la RET (revue, Suppléments, collection Pierre-Louis Malosse).

- qui s'abstient ? [personne]
- qui vote contre ? [personne]

La résolution est approuvée à l'unanimité

3) l'assemblée donne mandat au Bureau pour la recherche d'autres devis et solutions pour la commercialisation de la revue et de ses publications.

- qui s'abstient ? [personne]
- qui vote contre ? [personne]

La résolution est approuvée à l'unanimité

IX. Organisation de la session scientifique et de l'AG 2022

Delphine Lauritzen rappelle pour la session 2021, le Bureau avait reçu plusieurs propositions : on peut donc solliciter les collègues qui les avaient envoyées pour la session 2022. Si toutefois cette démarche s'avérait infructueuse, elle se propose pour organiser une session en lien avec le volume collectif *Inventer les anges de l'Antiquité à Byzance* qu'elle édite et dont la parution est imminente. Quant aux dates, compte tenu des aléas de la crise sanitaire, on peut envisager le 14 ou le 21 mai.

Gianluca Piscini remarque que ces dates ont aussi l'avantage de laisser un temps suffisant pour l'organisation de la session scientifique.

L'AG approuve à l'unanimité les propositions de la présidente et donne mandat au Bureau pour les démarches nécessaires

X. Questions diverses

Delphine Lauritzen propose d'augmenter la cotisation des non-étudiants de 20 à 25€ à partir de 2022.

La proposition est mise au vote.

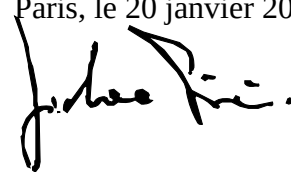
- qui s'abstient ? [personne]
- qui vote contre ? [1]

L'augmentation est approuvée

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les adhérents pour avoir participé à l'AG.

La séance est levée à 16h09.

PV rédigé par Gianluca Piscini
Secrétaire de l'association
Paris, le 20 janvier 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gianluca Piscini', written in a cursive style.